



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections, de la Réglementation Générale
et de l'Appui à la délivrance des Titres**

976 / 2021

ARRÊTÉ
**Instituant des commissions de propagande
pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021**

**Le préfet de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2014-265 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Allier ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu les désignations effectuées par Mme la Première Présidente de la Cour d'Appel de Riom et les propositions de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande électorale (ADREXO) ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 : À l'occasion du renouvellement général des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021, une commission de propagande est instituée dans chacun des cantons ou groupements de cantons suivants du département de l'Allier :

Bellerive-sur-Allier, Bourbon-l'Archambault, Commentry, Cusset, Dompierre-sur-Besbre, Gannat, Huriel, Lapalisse, Montluçon (cantons de Montluçon-1, Montluçon-2, Montluçon-3 et Montluçon-4), Moulins, (cantons de Moulins-1 et Moulins-2), Saint-Pourçain-sur-Sioule, Souvigny, Vichy (cantons de Vichy-1 et Vichy-2), Yzeure.

Article 2 : Ces commissions sont constituées conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 3 : Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer avec voix consultative aux travaux de la commission.

Article 4 : Chacune des commissions est chargée, dans son ressort :

- de faire procéder au libellé des enveloppes de propagande à envoyer aux électeurs,
- d'adresser au plus tard le **mercredi 16 juin 2021** pour le premier tour, et le **jeudi 24 juin 2021** pour le second tour, une circulaire et un bulletin de vote de chacun des candidats à tous les électeurs du ou des cantons concernés,
- d'envoyer ou de remettre à chaque mairie, au plus tard le **mercredi 16 juin 2021** pour le premier tour et le **jeudi 24 juin 2021** pour le second tour, les bulletins de vote de chacun des candidats en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits,
- de vérifier que les bulletins et circulaires sont conformes aux dispositions du code électoral.

Article 5 : Les binômes de candidats ayant déposé une candidature dans les cantons concernés et qui désirent obtenir le concours de la commission de propagande pour l'envoi des documents électoraux devront remettre à celle-ci les exemplaires imprimés de leur circulaire et de leur bulletin de vote, au plus tard :

- pour le 1^{er} tour de scrutin : le **lundi 17 mai 2021**. Cette date garantit aux commissions de propagande de pouvoir respecter le délai limite d'envoi aux électeurs, fixé au mercredi 16 juin 2021.

Chaque commission locale a cependant la possibilité de statuer pour avancer la date de remise des documents, en fonction des moyens mis à sa disposition par la mairie et du temps qu'elle estime nécessaire à l'exécution des travaux. **Cette date ne pourra toutefois pas être antérieure au lundi 10 mai 2021.**

- pour le 2nd tour de scrutin : le **mardi 22 juin 2021**.

Les commissions ne sont pas tenues d'assurer l'envoi des imprimés remis postérieurement aux dates mentionnées ci-dessus ou qui ne seraient pas conformes au code électoral.

Article 6 : Les commissions se réuniront à la diligence de leur président. Les lieux de réunion feront l'objet d'un accord entre le président et le représentant du Préfet.

Article 7 : Les commissions de propagande seront installées et devront être en mesure de fonctionner au plus tard à la date d'ouverture de la campagne électorale, soit le **lundi 31 mai 2021**.

Article 8 : La secrétaire générale de la Préfecture et les présidents des commissions de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le 23/04/2021

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,
Sous-préfet de Montluçon,


Jean-Marc GIRAUD

Elections départementales des 20 et 27 juin 2021
Composition des commissions de propagande de l'Allier

Arrondissement	CANTON	Président	Représentant du préfet	Représentant ADREXO	Secrétaire
MOULINS	Bourbon-l'Archambault	Mme Virginie FARINET, Juge au TJ de Moulins <i>Suppléant : M. Hadrien ARAMINI, juge des contentieux de la protection au TJ de Moulins</i>	Mme Magali LANORD, Directrice Générale des Services Mairie de Bourbon-l'Archambault direction@mairie-bourbon.com	M. Stéphane BINOT <i>Suppléant :</i> M. Dominique POUGET	Mme Nadia THIBAUT, Adjoint administratif Mairie de Bourbon-l'Archambault mairie@mairie-bourbon.com
	Dompierre-sur-Besbre		M. Thibault FENICE, Directeur Général des Services Mairie de Dompierre-sur-Besbre t.fenice@mairie-dompiere03.fr		Mme Marie-Josèphe MOINE, Agent en charge des élections Mairie de Dompierre-sur-Besbre mj.moine@mairie-dompiere03.fr
	Moulins 1 Moulins 2		Mme Danielle CORREIA, Responsable à la Direction des Affaires Générales Mairie de Moulins d.correia@ville-moulins.fr		Mme Valérie MONNOT, Agent du service élections Mairie de Moulins v.monnot@ville-moulins.fr
	Saint-Pourçain-sur-Sioule		M. Marc BROCHOT, Directeur Général des Services Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule mbrochot@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com		Mme Karen PETIT-JEAN, Adjointe au DGS Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule kpetitjean@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com
	Souvigny		Mme Agnès MACAIRE Chef du pôle administratif Mairie de Souvigny a.macaire@ville-souvigny.com		Mme Delphine LEBARBIER Adjoint Administratif Mairie de Souvigny d.lebarbier@ville-souvigny.com
	Yzeure		M. Luc REVERDY, Directeur des ressources Administratives, Adjoint au Directeur Général des Services, Mairie d'Yzeure reverdy_l@ville-yzeure.com		Mme Emmanuelle BERNARD, Agent du service population En charge des élections Mairie d'Yzeure bernard_e@ville-yzeure.com
MONTLUÇON	Commentry	Mme Christelle HENRIOT-MAUREL, Juge des contentieux de la protection au TJ de Montluçon	Mme Martine BUVAT, Responsable du service population Mairie de Commentry martine.buvat@ville-commentry.fr	M. Nicolas BARROT <i>Suppléant :</i> M. Denis BEGIN	Mme Christiane LACHAIZE, Chargée du pôle « cimetières » Mairie de Commentry christiane.lachaize@ville-commentry.fr
	Huriel		Mme Christiane GUINARD, Directrice Générale des Services Mairie d'Huriel mairie.huriel@wanadoo.fr		Mme Marie MAILLARY, Agent administratif Mairie d'Huriel mairie.huriel@wanadoo.fr
	Montluçon 1 Montluçon 2 Montluçon 3 Montluçon 4		Mme Nathalie FERANDON, Directrice des affaires juridiques et services population Mairie de Montluçon n.ferandon@mairie-montlucon.fr		Mme Pascale DUGNAT, Responsable du services population Mairie de Montluçon p.dugnat@mairie-montlucon.fr

Arrondissement	CANTON	Président	Représentant du préfet	Représentant ADREXO	Secrétaire
VICHY	Bellerive-sur-Allier	Mme Corinne PEINAUD Présidente du TJ de Cusset <i>Suppléante : Mme Aurélie MAHÉ, Juge au TJ de Cusset</i>	Mme Ilda LIRIS , Directrice des Services à la Population Mairie de Bellerive-sur-Allier i.liris@ville-bellerive.com	M. Stéphane BINOT <i>Suppléante : Mme Martine LAVILLE</i>	Mme Brigitte GUILLAUME , Responsable service Population Mairie de Bellerive-sur-Allier b.guillaume@ville-bellerive.com
	Cusset		Mme Cécile LAFLEUR , Responsable du pôle vie sociale Mairie de Cusset cecile.lafleur@ville-cusset.fr		Mme Bernadette VIGUIER , Responsable service état-civil, élections et affaires générales Mairie de Cusset Bernadette.viguiier@ville-cusset.fr
	Gannat		M. Stéphane ARGENTIERI , Directeur des Services Mairie de Gannat stephane.argentieri@ville-gannat.fr		Mme Sylviane COUTARD , Service Etat Civil Mairie de Gannat sylviane.coutard@ville-gannat.fr
	Lapalisse		Mme Chantal LACROIX , Directrice Générale des Services Mairie de Lapalisse chantal.lacroix@cc- paysdelapalisse.fr		Mme Chantal PÉRICHON , Agent chargée de l'organisation des élections Mairie de Lapalisse accueil@ville-lapalisse.fr
	Vichy 1 Vichy 2		M. Pierre DERVIEUX , Directeur Général des Services Mairie de Vichy p.dervieux@ville-vichy.fr		Mme Marie-Emmanuelle CORRE , Responsable du service élections Mairie de Vichy elections@ville-vichy.fr